Image not found or type unknown

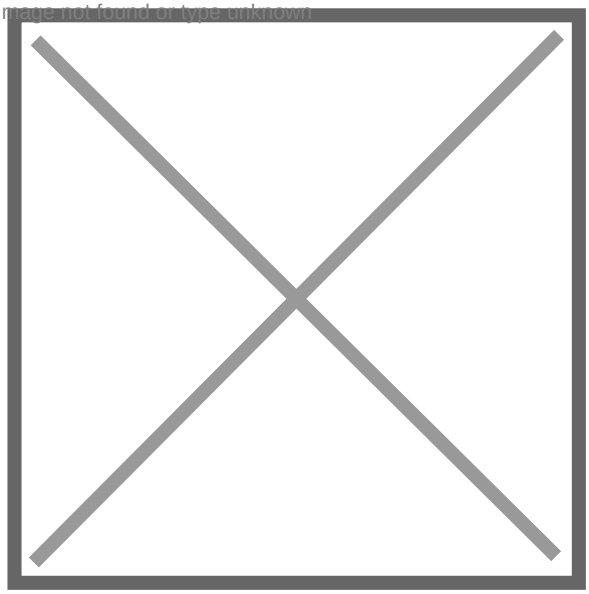

Mi temps thérapeutique et prise des RTT

Par **lilia92**, le **07/06/2016** à **12:03**

Bonjour,

En mi temps thérapeutique (3 jours travaillés / semaine) j'avais des RTT de 2015 que j'ai du prendre en rapidement.
en fait, j'ai pris ces RTT pendant les jours travaillés, ce qui fait que pour 3 jours de RTT je ne travaille pas la semaine, est ce légal?

Sachant qu'en Avril et toujours en MTT, j'ai pris 2 semaines pour lesquelles j'ai déposé 10 jours de CP, est ce normal?

Merci pour votre réponse [smile9]

Cdt

Par **Lag0**, le **07/06/2016** à **13:37**

Bonjour,
Oui et oui...
Pour les RTT, seuls les jours travaillés sont décomptés, donc 3 jours si vous travaillez 3 jours dans la semaine.
Pour les CP, on compte tous les jours ouvrables (si congés décomptés en jours ouvrables) ou tous les jours ouvrés (si congés décomptés en jours ouvrés), donc une semaine, 6 jours ouvrables ou 5 jours ouvrés.

Par **lilia92**, le **07/06/2016** à **14:50**

Super, merci Lag0 :)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés